



VILLE DE DOUAI
(NORD)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 16 janvier 2026

Séance du 23 janvier 2026 à 18H00

Présidence de M. Frédéric CHÉREAU, Maire

39 membres élus le 28 juin 2020

Membres présents (29):

M. Frédéric CHÉREAU (Maire), Mme. Agnès DE BEUKELAER (Adjointe), M. Hocine MAZY (Adjoint), M. Mohamed KHÉRAKI (Adjoint), M. Jean-Michel LEROY (Adjoint), Mme. Auriane DELBARRE (Adjointe), M. Jean Christophe LECLERCQ (Adjoint), Mme. Nathalie APERS (Adjointe), M. Yvon SIPIETER (Adjoint), Mme. Khadija AHANTAT (Adjointe), Mme. Marie DELATTRE (Adjointe), Mme. Nora CHERKI (Adjointe), M. Maxime DECUPPER-LAUD (Adjoint), Mme. Carolle DIVRECHY, M. Jean-Marie DUPIRE, Mme. Latifa MEKKI, M. Yves PIQUOT, M. Sébastien LANCLU, M. Guy LAGACHE, M. Xavier THIERRY, Mme. Anne-Sophie AUDEGOND, Mme. Coline CRAEYE, M. Guy CARUYER, Mme. Stéphanie STIERNON, Mme. Yvette WATTEBLED, M. Thibaut FRANÇOIS, M. Mohamed FELOUKI, M. Franz QUATREBOEUF, M. François GUIFFARD.

Membres absents excusés et représentés (9) :

M. Michaël DOZIÈRE (Adjoint) donne pouvoir à M. Maxime DECUPPER-LAUD (Adjoint) , Mme. Nadia BONY (Adjointe) donne pouvoir à Mme Nathalie APERS (Adjointe) , Mme. Avida OULAHCENE donne pouvoir à M. Frédéric CHÉREAU , Mme. Salima BOUKENTAR donne pouvoir à M. Sébastien LANCLU , Mme. Chantal RYBAK donne pouvoir à Mme Coline CRAEYE , Mme. Anne COLIN donne pouvoir à M. Xavier THIERRY , Mme. Katia BITTNER donne pouvoir à Mme Stéphanie STIERNON , M. Guy CANNIE donne pouvoir à M. Thibaut FRANÇOIS , Mme. Anissa BOUCHABOUN donne pouvoir à M. Mohamed FELOUKI .

Membres absents excusés non représentés (1):

Monsieur Mounir Errafik.

Membres absents non excusés et non représentés (0):

OBJET : CM2026-1-03

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2026

La programmation pluriannuelle des investissements est un processus continu de planification, fondée sur le recensement des projets d'investissement puis leur priorisation en fonction de la capacité financière et des choix de gestion de la ville. Elle formalise la stratégie d'investissement de la collectivité et en facilite le pilotage. Elle permet aux entreprises du territoire d'anticiper les marchés qui pourraient être lancés. Elle facilite l'écriture des programmes d'investissements annuels.

Cette programmation pluriannuelle des investissements est revue chaque année au regard de la volonté politique en prenant en compte les besoins, diagnostics techniques ou contraintes extérieures qui s'imposent à la Ville mais également de ses capacités financières. Elle est structurée autour de 5 axes, définis par les délibérations cadre votées en début de mandat :

- 1- les grands projets urbains
- 2- l'habitat / logement

- 3- la transition écologique
- 4- l'éducation, enfance et jeunesse
- 5- la cohésion sociale et la santé

Le budget 2026 sera consacré à la poursuite des opérations engagées en 2025 telles que la construction d'un Pôle alimentaire, la rénovation de l'éclairage public ou bien encore les travaux de la ligne B du SMTD. Il s'agira également de clôturer le programme pluriannuel d'investissement 2021-2026.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la programmation pluriannuelle des investissements 2026,

Considérant la présentation du programme d'investissement 2026 proposée aux membres du conseil municipal ;

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

Article 1 : d'adopter le programme des dépenses d'investissements ci-joint annexé qui, pour l'exercice 2026, s'élève à :

- en dépense : 15 056 838 €
- en recette : 2 148 372 €

Article 2 : d'inscrire les dépenses et les recettes au budget primitif 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible via le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Vote : Adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Pour : 23 (M. Frédéric CHÉREAU (Maire), Mme. Agnès DE BEUKELAER (Adjointe), M. Mohamed KHÉRAKI (Adjoint), M. Hocine MAZY (Adjoint), Mme. Auriane DELBARRE (Adjointe), M. Jean-Michel LEROY (Adjoint), M. Jean Christophe LECLERCQ (Adjoint), Mme. Nathalie APERS (Adjointe), M. Yvon SIPIETER (Adjoint), Mme. Khadija AHANTAT (Adjointe), M. Michaël DOZIÈRE (Adjoint), Mme. Marie DELATTRE (Adjointe), Mme. Nora CHERKI (Adjointe), M. Maxime DECUPPER-LAUD (Adjoint), Mme. Nadia BONY (Adjointe), Mme. Avida OULAHCENE, Mme. Carolle DIVRECHY, M. Jean-Marie DUPIRE, Mme. Latifa MEKKI, M. Yves PIQUOT, Mme. Salima BOUKENTAR, M. Sébastien LANCLU, M. Guy LAGACHE).

Contre : 8 (Mme. Chantal RYBAK, Mme. Anne COLIN, M. Xavier THIERRY, Mme. Anne-Sophie AUDEGOND, Mme. Coline CRAEYE, M. Guy CANNIE, Mme. Yvette WATTEBLED, M. Thibaut FRANÇOIS).

Abstention : 7 (M. Guy CARUYER, Mme. Katia BITTNER, Mme. Stéphanie STIERNON, Mme. Anissa BOUCHABOUN, M. Mohamed FELOUKI, M. Franz QUATREBOEUF, M. François GUIFFARD).

Ne prend pas part au vote : 0 ().

Le Maire de Douai certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte.

Le maire

Publié le : 02/02/26

Réceptionné en sous préfecture : 02/02/26

Identifiant de télétransmission :

059-215901786-20260123-379900-DE-1-1



Frédéric CHÉREAU

Secrétaire de séance :

Signé

M. Maxime DECUPPER-LAUD